



## Directives pour les exposant-e-s – Marchés et Last Friday de La Neuveville - 2026

- L'inscription à un marché est considérée comme définitivement validée uniquement après le paiement de la location de l'emplacement, lequel doit être effectué au plus tard 10 jours avant la date de la manifestation, par virement bancaire.
- En cas d'empêchement ou d'annulation de la part de l'exposant-e, aucun remboursement ne pourra être exigé, quelle qu'en soit la raison.
- Le service des loisirs décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident, de dommage ou de casse survenus durant la manifestation. Chaque exposant-e est tenu-e d'assurer sa propre marchandise et son matériel.
- À l'issue du marché, l'emplacement occupé doit être rendu propre et libre de tout déchet.
- Les tables et bancs utilisés doivent être ramenés à l'endroit où ils ont été pris.
- Le service des loisirs se réserve le droit d'annuler la manifestation si les conditions météorologiques ne permettent pas la tenue du marché dans de bonnes conditions. Dans ce cas, la date n'est pas reportée et le montant de la location de l'emplacement est intégralement remboursé.
- Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

### Tarifs de location

- Emplacement jusqu'à 3 m<sup>2</sup> : CHF 30.–
- Emplacement de plus de 3 m<sup>2</sup> : CHF 50.–
- Table et/ou banc : CHF 5.–
- Raccordement électrique : CHF 10.–

Le montant dû doit être versé au plus tard 10 jours avant l'événement, aux coordonnées suivantes :

**Municipalité de La Neuveville**  
**Marché Neuvevillois**  
**2520 La Neuveville**  
**IBAN : CH95 0900 0000 1471 3618 4**

### **OFFRE SPÉCIALE – UNIQUEMENT POUR L'ANNÉE 2026**

**Pour les événements du Last Friday (vendredi soir), la location de l'emplacement, l'électricité ainsi que la table et le banc sont offerts. Mais attention, les places sont limitées.**